

FORMATION BNSSA
AIDES FINANCIERES
POUR LA SAISON 2023/2024

Aides financières de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge, financièrement, une partie du Brevet national de Sécurité et de Sauveteur aquatique (BNSSA).

Tout jeune de 16-30 ans, domicilié en Nouvelle-Aquitaine, dont le revenu fiscal de référence du foyer auquel il est rattaché est inférieur ou égal à 12 000 € par part fiscale peut bénéficier de cette aide.

L'aide régionale est attribuée à hauteur de :

150 € pour un BNSSA piscine

400 € pour un BNSSA milieux naturels (parcours complet)

Avant toute démarche, il convient de prendre connaissance du **règlement d'intervention « Aides aux brevets BAFA-BAFD-BNSSA »** pour vérifier si les conditions d'obtention sont réunies.

La demande doit être déposée par voie de dématérialisation disponible sur le site internet de la Région via le lien :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>

Trois documents sont à votre disposition en annexe :

- Règlement d'intervention « Aides aux brevets BAFA-BAFD-BNSSA »
- Aide au dépôt et au suivi d'une demande d'aide régionale
- Autorisation de versement pour les jeunes mineurs

Aides financières du département

Cette année le Département de la Charente prend en charge, financièrement, une partie du Brevet national de Sécurité et de Sauveteur aquatique (BNSSA).

Les conditions pour obtenir une Bourse Départementale sont les suivantes :

- Être étudiant boursier de l'Éducation nationale, ou demandeur d'emploi avec une indemnisation \leq SMIC, ou salarié ou stagiaire et percevoir une rémunération \leq SMIC.
- résider en Charente

L'aide Départementale est attribuée à hauteur de :

200 € pour un BNSSA piscine

<https://www.lacharente.fr/vos-besoins/en-tant-que-jeune/obtenir-une-aide-du-departement/>

La demande peut se faire :

Par voie électronique sur www.lacharente.fr:

Rubrique Vos démarches -

<https://portail.citoyen.lacharente.fr/espace-demarches>

Cliquez sur Contactez-nous 1 démarche/[Contacter les services du Département](#)

<https://portail.citoyen.lacharente.fr/airform/formulaires/SAISINE?>

Sur le formulaire il faut choisir la **thématique «Sport»**

Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente

PECS - Service sports et activités de pleine nature

31 bd Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME CEDEX 09

CONTACT

Clément FALLAHI, service Sports et activités de pleine nature, est à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone au 05 16 09 72 44

Un documents est à votre disposition en annexe :

- Plaquette BNSSA /BSB demandes de bourses départementale incluant **le bulletin de demande 2023 pour le bénéficiaire et l'attestation de bourse 2023 à signer par l'organisme de formation.**

Aides financières de la Fédération des caisses d'allocations familiales Poitou Charente Limousin (CAF)

Si vous êtes âgé de moins de 25 ans vous pouvez bénéficier d'une aide financière

Vous avez moins de 25 ans ? Vous êtes considéré à charge de vos parents au sens des prestations familiales ou sociales ou êtes vous-même allocataire ?

Vous résidez chez vos parents ?

Quel que soit votre quotient familial, vous pouvez prétendre à cette aide d'un montant maximum de 200 €.

Ces conditions s'appliquent à la date de réception de la demande par la Caf.

Si vous êtes âgé de plus de 25 ans avec un quotient familial de moins de 820 €

Vous avez plus de 25 ans ? Vous êtes allocataire avec enfant(s) à charge au sens des prestations familiales ou sociales s'inscrivant dans une démarche de formation qualifiante ?

Vous pouvez prétendre à une aide d'un montant maximum de 200 €.

Ces conditions s'appliquent à la date de réception de la demande par la Caf.

L'aide de la CAF est attribuée à hauteur de :

200 € pour un BNSSA piscine

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-tarn-et-garonne/offre-de-service/vie-personnelle/vous-avez-des-enfants-adolescents-et-souhaitez-les-accompagner-dans-leur-autonomie/aide-la-formation-au-brevet-national-de-securite-et-de-sauvetage-aquatique-bnssa>

Un documents est à votre disposition en annexe :

Formulaire de demande d'une aide à retourner à votre Caf dûment complétée et signée, dans **un délai de trois mois maximum suivant votre inscription** après avoir fait remplir l'attestation par l'organisme de formation.